



Déroulement de l'accompagnement

Les étapes d'un accompagnement

En amont de l'accompagnement, le premier contact d'une famille avec M&M a lieu avec le travailleur social. Munie d'une demande de logement officielle, la famille remplit un dossier et fait la visite du logement qui pourrait lui être attribué. Si la famille se déclare intéressée par le logement, l'intervention de l'accompagnateur peut démarrer :

1-Présence à la Commission d'Attribution de Logements (si possible)

- Permet d'avoir déjà des éléments sur la situation familiale.

2- Présence lors de la signature du bail

- Première rencontre essentielle avec la famille pour les mettre en confiance.

3- Etat des lieux

3.1 Relevé et localisation des compteurs

L'accompagnateur et la famille se rendent dans le logement et établissent l'état des lieux. Lors de l'état des lieux faire le relevé des compteurs à l'entrée dans le logement et voir si il y a des écarts avec les relevés faits lors de la sortie de l'occupant précédent.

Le travailleur social (TS) ou la gestion locative remettra à l'accompagnateur l'état des lieux réalisé lors de la sortie du locataire précédent. Il est important de vérifier le fonctionnement des évacuations des eaux usées, les ouvertures de fenêtres et de portes, les volets roulants. Il est important également dans les appartements disposant de gaz de ville de vérifier qu'il y a le bouchon de gaz au bout de la conduite d'arrivée car sans cela GDF refuse de faire la mise en service.

4-Besoins en mobilier et en électroménager

Les TS et l'accompagnateur recensent les besoins et en concertation adressent la liste au gestionnaire des stocks. Ce dernier recense les disponibilités sur l'état des stocks et indique à l'accompagnateur les disponibilités, les lieux de stockage et les personnes à contacter pour les récupérer.

5- Ouverture des compteurs

Ce sont les TS qui s'en chargent avec les familles en fonction de l'autonomie de chaque foyer.

6-Prise en main du logement

A l'installation de la famille dans le logement, qui peut avoir lieu plusieurs jours après l'état des lieux, l'accompagnateur fait découvrir le trieur et la mine d'informations qu'il recèle.

4.1 Informations sur la vie en collectivité

- Présenter le planning de sorties des poubelles préalablement établi pour les logements collectifs avec appui de la fiche de l'agglomération.
- Insister sur le tri sélectif en indiquant ce qui va où. S'il y a des enfants l'accompagnateur jouera avec les enfants en leur faisant deviner avec la poubelle témoin où doit aller chaque déchet (c'est souvent les enfants qui apprennent aux parents)
- Indiquer le système mis en place pour l'entretien des parties communes intérieures (nettoyage de l'escalier) et extérieures. Bien préciser que si nous nous apercevons que l'entretien n'est pas satisfaisant, nous ferons appel à une société extérieure dont la prestation sera refacturée aux seuls résidents de l'habitation.

4.2 Connaissance du quartier:

- Donner le guide communal
- Donner le plan de la ville
- Proposer de faire une ou des visites à pied pour se rendre aux points « stratégiques » avec raccourcis suivant les familles : vers commerces, écoles, centres de loisirs et de culture, et promenades. On fera une halte à l'accueil de la mairie pour leur indiquer sur place toutes les démarches qu'ils sont susceptibles d'y réaliser. On présentera la famille à la personne de l'accueil et on leur montrera l'espace accueil avec la mise à disposition de tous les documents utiles.
 - Ce sont les TS qui s'assurent de l'inscription des enfants aux groupes scolaires
- Montrer le plan de bus, les différents plans de ligne et, modalités. Ces documents sont dans le trieur si la famille est susceptible de les utiliser.

4.3 Activités culturelles, associatives et sportives

- Présenter le guide des activités proposées par la municipalité, parler de culture du cœur et des spectacles réguliers que nous leur proposerons. Ce sont les TS qui assurent les inscriptions aux différentes structures de solidarité.

Pour les premières démarches, en cas de grandes difficultés pour les familles, les TS pourront solliciter l'accompagnateur.

4.6 Suivi

- Dans le courant du mois suivant l'installation dans le logement, faire un bilan avec la famille des besoins actuels, des difficultés éventuelles rencontrées, revoir le trieur, les informer des acteurs locaux avec qui nous collaborons, les animations proposées (fête de Noël, fête des locataires, sorties avec les enfants et parents)

Puis rester à disposition de la famille pour d'éventuels questionnements et faire le lien avec M&M (gestion locative, des stocks, entretien et TS)

Chaque accompagnateur prend rendez vous avec le TS environ un mois après l'installation pour faire le bilan de l'arrivée du nouveau locataire.

5 Suite de l'accompagnement

En fonction de la relation établie entre l'accompagnateur et la famille, des demandes ou de l'absence de demande de la famille, l'accompagnement peut continuer ou s'espacer dans le temps puis s'arrêter. Dans ce cas, l'accompagnateur peut alors se rendre disponible pour une nouvelle famille rentrante.